

Projet Agro-Environnemental

I. Données synthétiques relatives au projet de territoires

1. Projet de territoire

Nom du Projet: Projet agroenvironnemental « Carrières souterraines de Villegouge »

Code: AQ_VILL

Enjeu: Biodiversité

Département: Gironde

Périmètre: Périmètre site Natura 2000 « Carrières souterraines de Villegouge »

**Surface totale
du territoire:** 960,2 ha

**Surface Agricole
Utile:** environ 560 ha

**Nombre de contrat
présenti:**

Années	Nombre contrats	Surface objectif (ha)
N (2011)	12	44 ha + 1000 ml haies + 30 arbres
N+1 (2012)	5	12 ha + 1000 ml + 20 arbres
N+2 (2013)		
Total		56 ha
% SAU		10,00%

**Besoins financiers
prévisionnels:**

Années	Cout prévisionnel / an	Cout prévisionnel sur 5 ans
N (2011)	9739,5	48697,5
N+1 (2012)	7673	38365
N+2 (2013)		
Total		87062,5

2. Territoire Natura 2000

Site concerné: site Natura 2000 FR7200705

Opérateur et animateur DOCOB: Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Etat d'avancement: validation DOCOB prévue, le 10 Decembre 2010.

Identification des MAEt et construction des cahiers des charges lors de réunions de travail « agriculture » de Juin 2010 à Septembre 2010.

Dispositions réglementaires: aucune (or Natura 2000)

Inventaires et labels: ZNIEFF type 1 « zone bocagère de Saint-Germain de la Rivière »

3. Enjeu du territoire

L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence de chiroptères dans la zone, en particulier du complexe Grand / Petit Murin, du Minioptère de Schreibers en période de reproduction, et du Petit et Grand Rhinolophe, du Murin à Oreilles échancrées en période d'hibernation. Au total, une dizaine d'espèces de chauves-souris, dont 7/8 inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, complexe Grand/Petit Murin, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Barbatelle, Murin de Bechstein, Murin de Daubenton, Oreillard sp.) fréquentent également le site à diverses périodes de l'année.

Une hiérarchisation des enjeux a été réalisée dans le DOCOB et permis de mettre en évidence trois espèces de priorité 1:

Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Code Natura 2000	Espèce annexe II	Intérêt du site pour la conservation de l'espèce	Niveau de Priorité
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	X	++	1
Grand ou Petit Murin	<i>Myotis myotis</i> ou <i>M. blythii</i>	1324/1307	X	+++	1
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	1310	X	+++	1
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	X	+	2
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	X	+	2
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	1323	X		3
Barbatelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	X		3
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>				4
Oreillard sp.	<i>Plecotus sp.</i>				4

Préconisations générales de l'adaptation des pratiques agricoles :

- actions sur les vignes
 - Création et entretien de Zones de Régulation Ecologiques
 - Création et entretien de bandes enherbées
- actions sur les terres arables
 - Reconvertir les terres arables en prairies temporaires
- actions sur les éléments structurants du paysage
 - entretien des haies

- entretien des arbres isolés
- actions sur les prairies
 - gestion par fauche tardive d'une partie des prairies
 - ouverture de parcelles embroussaillées

4. Tableau synthétique des Mesures Agro-Environnementales territorialisées

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Rémunération	Objectifs à 5 ans
Vignes	AQ_VILL_VI_01	Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique	900 euros / ha / an	5 ha
Vignes	AQ_VILL_VI_02	Absence de désherbage chimique	184 euros / ha / an	30 ha
Vignes	AQ_VILL_VI_03	Création de bandes enherbées en vignes	450 euros / ha / an	5 ha
Terres arables	AQ_VILL_GC_01	Convertir des terres arables en prairies temporaires	251 euros / ha / an	10 ha
Tous	AQ_VILL_LI_01	Entretien de haies localisées de manière pertinente (2 côtés)	0,52 euros / ml / an	1 km
Tous	AQ_VILL_LI_02	Entretien de haies localisées de manière pertinente (1 côté)	0,26 euros / ml / an	1 km
Tous	AQ_VILL_LI_03	Entretien d'arbres isolés ou en alignement	10,45 euros /arbres / an	50 arbres
Prairies	AQ_VILL_HE_01	Gestion des prairies par fauche tardive	227 euros / ha / an	2 ha
Prairies	AQ_VILL_HE_02	Ouverture des parcelles embroussaillées	219 euros / ha / an	4 ha

II. Présentation de l'opérateur agro-environnemental

Le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN Aquitaine) est une association à but non lucratif fondée en 1990 et dont la mission est d'intérêt général.

Le CREN Aquitaine est membre de la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (FCEN), réseau national réunissant 22 conservatoires régionaux et 8 conservatoires départementaux.

Le CREN Aquitaine a pour objet l'étude, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel remarquable régional, ceci dans un soucis de partenariat et de développement local.

Fort de son réseau de compétences scientifiques, du soutien de bénévoles et d'adhérents, de la collaboration de partenaires multiples et d'une équipe de spécialistes au service de la Nature, le CREN Aquitaine compte aujourd'hui parmi les principaux acteurs de la sauvegarde des milieux naturels sensibles au niveau régional.

Partenariats:

Les diagnostics environnementaux pourront être réalisés en collaboration avec la chambre d'agriculture de Gironde.

III. Présentation du territoire

1. Contexte géographique

Le site des CARRIÈRES SOUTERRAINES DE VILLEGOUGE se situe en France, dans la région Aquitaine (préfecture de région : Bordeaux), dans le département de la Gironde (33, préfecture : Bordeaux) au sein du Fronsadais.

Le périmètre du site s'étend sur 5 communes (Villegouge, Saint-Germain la Rivière, La rivière, Saint-Aignan et Lugon-et l'Île du Carnay).

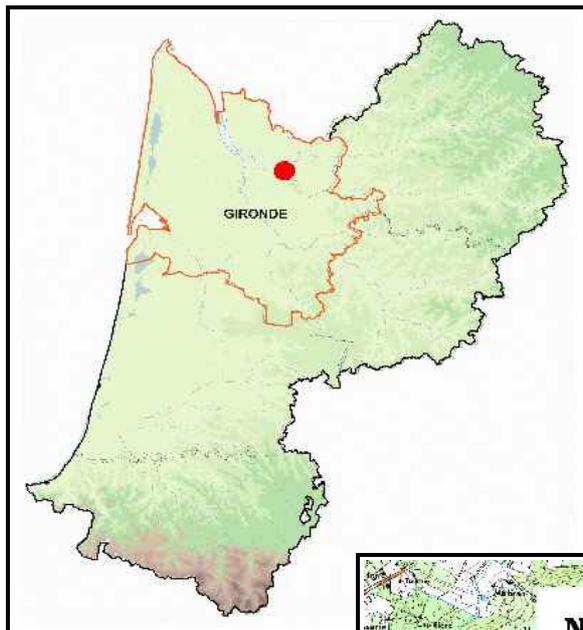
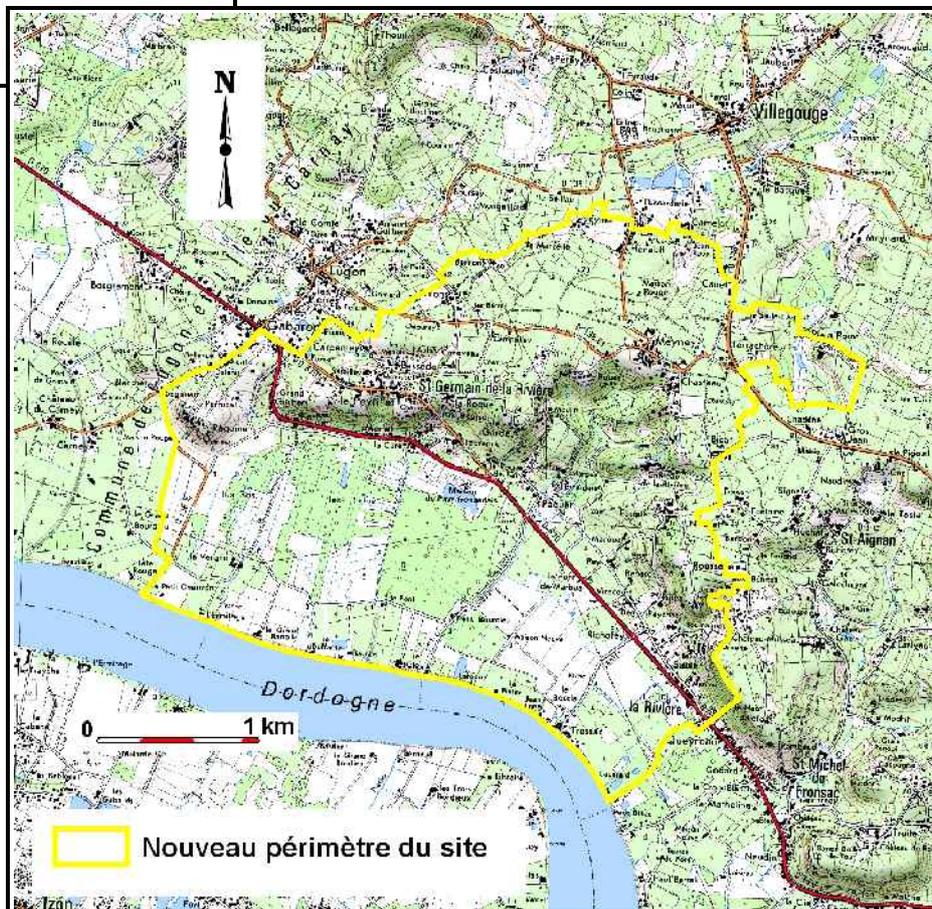


Figure : localisation et cartographie du site



Dans la zone, le réseau de carrières couvre plusieurs centaines d'hectares. Les carrières y furent créées pour l'extraction de pierres de taille calcaires. L'exploitation a été menée sur un niveau avec, par endroits, passage à deux étages superposés par la méthode des chambres et petits piliers.

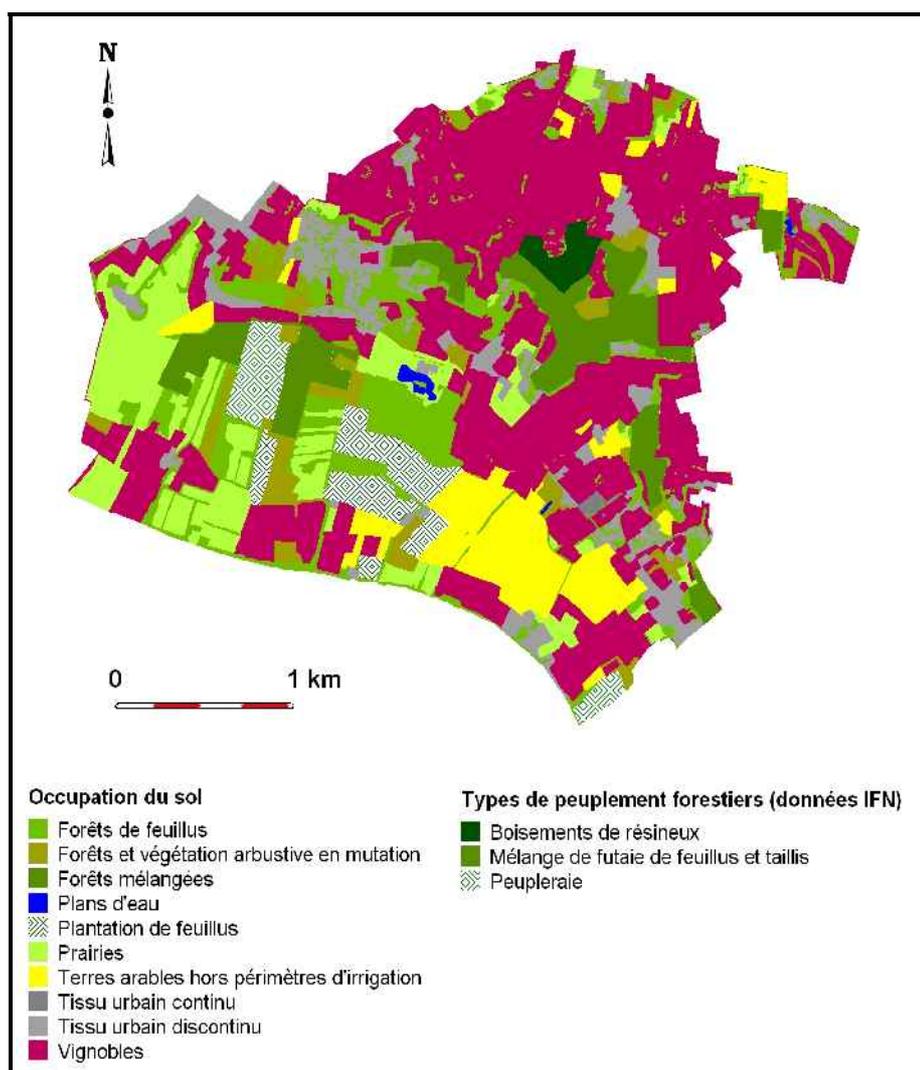
Les différentes galeries ont des profondeurs et des développements très différents les unes des autres. Les conditions hygrothermiques de chaque carrière sont également diverses, en fonction de l'étendu des boyaux, de leur profondeur et de la proximité avec la nappe phréatique. Toutes les carrières sont actuellement abandonnées. Aujourd'hui, certains domaines viticoles utilisent les anciennes carrières comme caves. Ce réseau de carrière est exploité, ou exploitable par les chiroptères.

Les environs immédiats des carrières, sont constitués quasiment uniquement de vignes, la plupart présentant des inter rangs enherbés. La présence des carrières est généralement marquée par un linéaire de chênes. Toutefois, peu d'éléments linéaires (haies) structurent le reste du paysage. Quelques massifs forestiers contrastent avec l'agencement rectiligne des rangs de vignes.

2. Occupation du sol dans le périmètre

L'occupation du sol dans le site est majoritairement viticole. Toutefois les boisements, notamment de feuillus, bien plus importants que les résineux, sont bien présents. Les prairies représentent un pourcentage non négligeable du site, suivi de près par les grandes cultures. Le tissu urbain discontinu, représentés par les bourgs du secteur, sont également notables. Très peu de zones en eau sont présentes.

Figure : Occupation du sol dans le site



3. Le contexte agricole

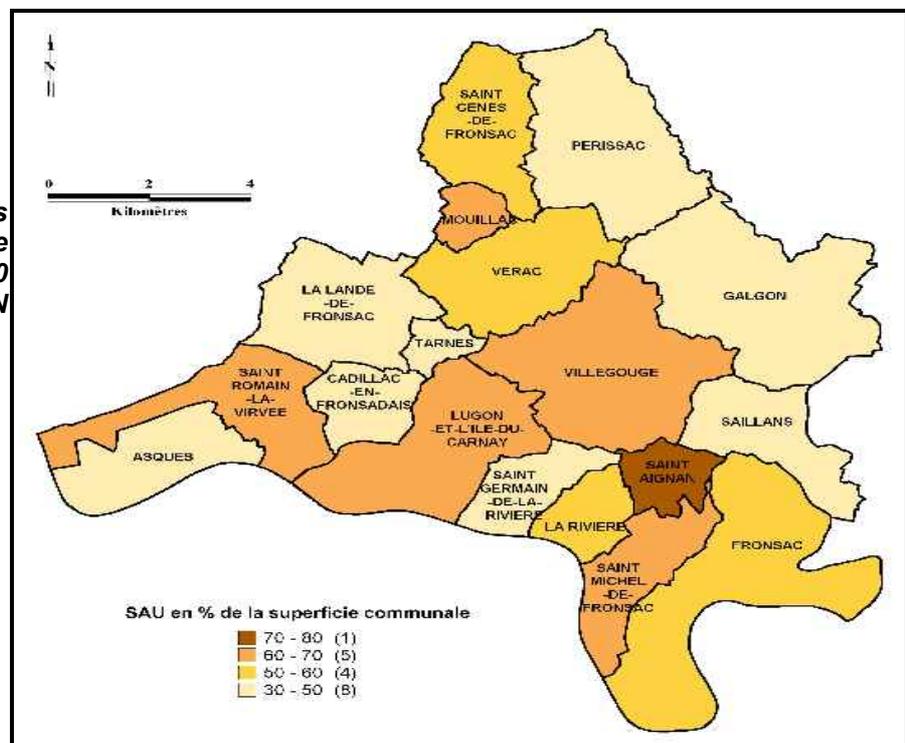
Au niveau cantonal (canton de Fronsac) l'agriculture occupe pratiquement plus de la moitié de l'espace. La Surface Agricole Utilisée (SAU) est de 7280 hectares, soit 54% de la superficie totale.

Le territoire est majoritairement viticole. 68% de la surface agricole des communes du canton de Fronsac est plantée de vignes. Le maximum de couverture est atteint sur Saint Aignan avec 80% de la surface communale.

501 exploitations agricoles sont dirigées par 542 chefs d'exploitations (et co-exploitants). 37% des chefs d'exploitations ont plus de 55 ans et 19% ont moins de 40 ans. 49% des chefs d'exploitations et coexploitants ont un temps d'activité correspondant à un temps complet. 51% sont donc pluriactifs. 72% des exploitations ont un statut individuel. 19% sont des sociétés civiles et 5% des Exploitation Agricole à Responsabilité Limité (EARL). On dénombre 9 Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) sur le territoire cantonal.

La SAU moyenne est de 15 hectares. Les exploitations sont en majorité de petites tailles. 78% des exploitations font moins de 20 ha et représentent 35% de la SAU tandis que 6% font plus de 50 ha, représentant 32% de la SAU.

Figure : % de SAU sur les communes du canton de Fronsac (source : RGA 2000 – Traitement CREN Aquitaine)



La surface agricole utile est quasi exclusivement occupée par la vigne avec 68% de la SAU. Les terres labourables représentent 1356 ha et les cultures seulement 290 ha (maïs grain/semence confondus). La Surface Toujours en Herbe (STH) est de 1060 hectares. Ces parcelles sont principalement utilisées à des fins d'élevage (bovins, ovins et équins). Les prairies semi-naturelles peuvent être pâturées et/ou fauchées.

Figure : part de terres labourables dans la SAU par commune (source : RGA 2000 – Traitement CREN Aquitaine)

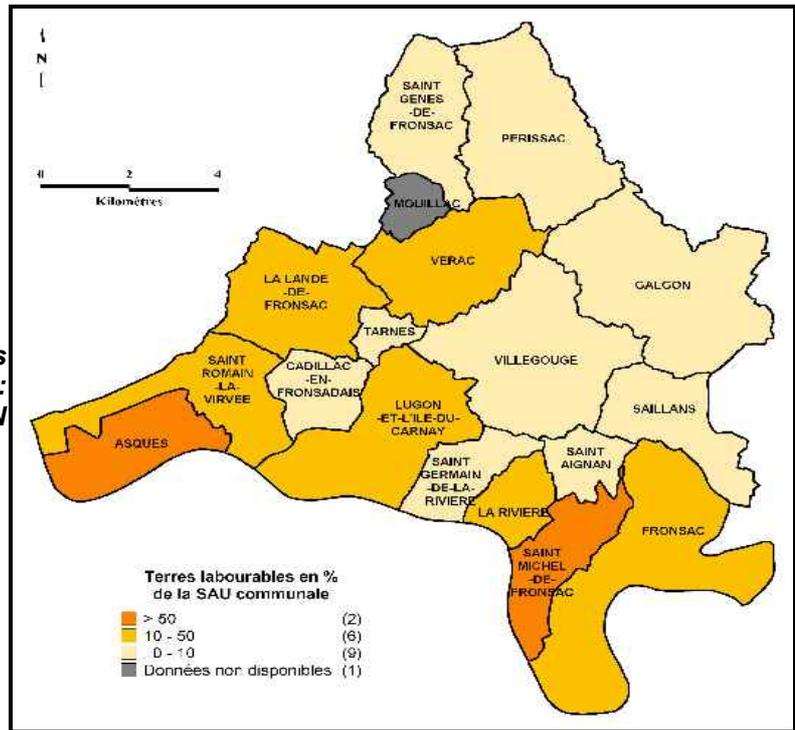
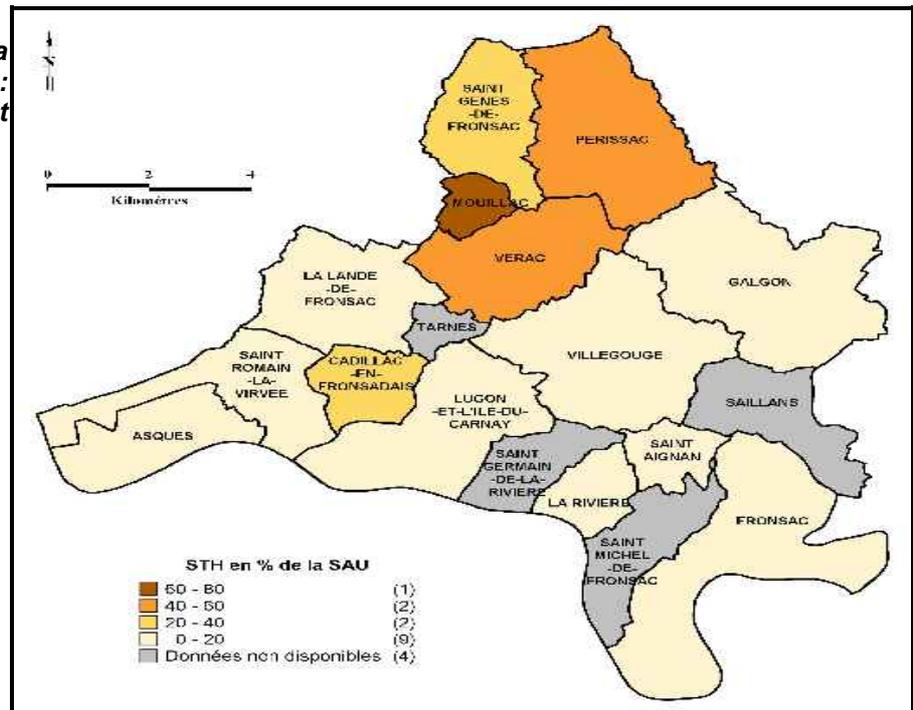


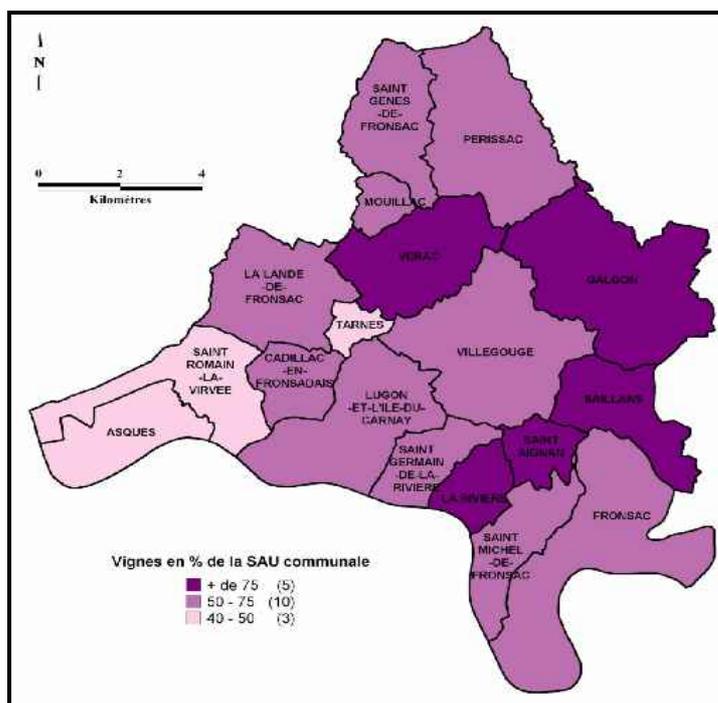
Figure : part de STH dans la SAU par commune (source : RGA 2000 – Traitement CREN Aquitaine)



Ce territoire est fortement imprégné de la culture de la vigne. La surface en vignes par exploitations est en moyenne de 10 ha.

On est dans le domaine des prestigieux vins de Gironde avec les vignobles du Fronsadais, partagés entre quatre terroirs : Bordeaux, Bordeaux supérieurs, Fronsac et Canon-Fronsac.

Figure : Part des vignes par la SAU communale (source : RGA 2000 – Traitement CREN Aquitaine)



Il s'agit d'un domaine vecteur de nombreux emplois saisonniers même si la vendange est essentiellement réalisée à la machine à plus de 77%. La plupart des châteaux proposent la vente directe à la propriété. Il est d'ailleurs intéressant de noter que certains châteaux utilisent les anciennes carrières comme caves, certains y organisant même des visites.

Sur le territoire, les pratiques rencontrées pour les viticulteurs conventionnels se rapprochent de la description suivante. Les traitements utilisés sont des fongicides (anti-mildiou, anti-oidium) principalement, ainsi que quelques anti-pourritures et quelques insecticides. Les traitements phytosanitaires commencent début mai et se poursuivent jusqu'à mi Aout, à raison d'un traitement fongicide tous les 14 jours. Ces traitements représentent un cout d'environ 300 à 400 euros à l'hectare en moyenne.

Les ravageurs les plus importants du secteur sont la cicadelle verte, la cicadelle de la flavescence dorée, l'eudémis, le cochylys et le cigarier.

La grande majorité des désherbages sont chimiques. Leur cout varie de 100 à 200 euros / ha selon la surface à désherber (sous le rang ou ensemble de la parcelle). Les désherbages sont réalisés généralement en mars et en juillet / aout, soit 1 ou 2 désherbage par an. Sur certaines parcelles, l'épamprage est également chimique.

On notera également, que les AOC présents sur le territoire sont associés à un cahier des charges précis devant être respectés par les producteurs pour bénéficier de l'AOC.

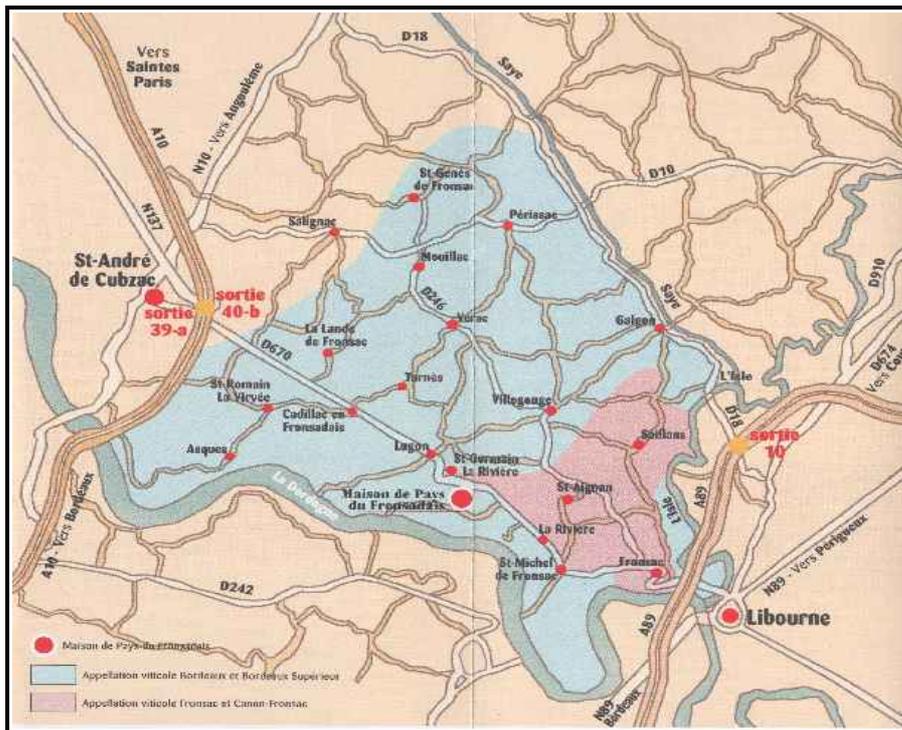


Figure : présentant des AOC viticoles du secteur

Dans le site Natura 2000, la SAU couvre environ 560 hectares ha, soit près de 60 % de la surface du périmètre.

4. Les grandes orientations du DOCOB

De manière générale, trois points essentiels permettent de caractériser les habitats de chasse (notamment constitués par les zones agricoles) des chiroptères:

- Une structure appropriée de l'habitat

Celle-ci varie en fonction des espèces de chauves-souris considérées, selon les caractéristiques de leur vol et la fréquence à laquelle elles émettent lors de l'écholocation des proies.

- La densité d'insecte

Chaque espèce d'insecte n'ayant pas la même importance pour chaque type de chauve-souris, et chacune de ces espèces d'insectes ne fréquentant pas les mêmes milieux, ce facteur va fortement influencer la caractérisation de l'habitat.

- Présence de corridors d'accès

Ceux-ci représentent non seulement des zones de chasse potentielles mais surtout, ils constituent le lien entre le gîte diurne et les territoires de chasse.

Dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, plusieurs possibilités de MAEt ont été identifiées.

Trois grandes orientations, déclinées en action avaient été retenues dans le DOCOB pour les actions sur les zones agricoles:

- actions sur les vignes
 - Création et entretien de Zones de Régulation Ecologiques
 - Création et entretien de bandes enherbées
- actions sur les terres arables

- Reconvertir les terres arables en prairies temporaires
- actions sur les éléments structurants du paysage
 - entretien des haies
 - entretien des arbres isolés
- actions sur les prairies
 - gestion par fauche tardive d'une partie des prairies
 - ouverture de parcelles embroussaillées

Un travail en relation avec les agriculteurs a permis d'affiner la réflexion et caractériser les mesures adaptées au territoire. Au total deux réunions et deux visites de terrain ont été organisées sur le territoire sur la thématique des MAEt.

IV. Cahier des charges des Mesures Agro-Environnementales